

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN
DE DOCUMENTATION



19^e Année

31 DÉCEMBRE 1963

N^o 17

SOMMAIRE

1. Mémorial (mois de décembre 1963)	1
2. Chambre des Députés (mois de décembre 1963)	3
3. Message de Nouvel An de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement	4
4. La Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris	6
5. Cérémonie militaire américano-luxembourgeoise au Camp militaire de Baumholder	7
6. La Consécration solennelle de la Cathédrale de Luxembourg	10
7. La Production de l'Industrie minière et de l'Industrie sidérurgique luxembourgeoise en 1963	12
8. Nouvelles de la Cour	13
9. Le Conseil de Gouvernement	13
10. Nouvelles diverses	13
11. Le Mois en Luxembourg	17

Memorial (mois de décembre)

Ministère des Affaires Economiques.

Un arrêté grand-ducal du 29 décembre 1963 modifie l'arrêté grand-ducal du 23 février 1963 modifiant et complétant l'arrêté grand-ducal du 15 janvier 1936 concernant la concurrence déloyale.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1963 porte publication de l'Arrangement intervenu à Luxembourg, le 20 mai 1962, au sein de la Commission Supérieure de l'Ecole Européenne concernant la reconnaissance de l'équivalence du Bacchalaureat européen par l'Etat luxembourgeois et modifiant l'arrêté grand-ducal du 9 juin 1960 pris en exécution de la loi du 13 décembre 1954 portant approbation de la Convention européenne relative à l'équivalence des diplômes donnant accès aux établissements universitaires.

La loi du 16 décembre 1963 approuve le Quatrième Protocole à la Convention, signée à La Haye, le 18 février 1950, portant unification des droits d'accise et la rétribution pour la garantie des ouvrages en métaux entre le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas, signé à La Haye, le 29 mars 1962.

*

Ministère de l'Agriculture.

Ministère de la Viticulture.

La loi du 9 décembre 1963 réorganise la station viticole de l'Etat.

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 23 novembre 1963 a pour objet une nouvelle fixation des honoraires des jurys d'examen pour la collation des grades.

Un règlement grand-ducal du 3 décembre 1963 fixe la composition et le fonctionnement de la commission prévue à l'article 2 de la loi du 17 juin 1963 ayant pour objet de protéger les titres d'enseignement supérieur ainsi que la tenue du registre des diplômes.

Un règlement grand-ducal du 23 décembre 1963 fixe le mode d'élection des délégués du personnel enseignant à la Commission d'Instruction.

*

Ministère d'Etat.

Un règlement grand-ducal du 16 décembre 1963 détermine la forme des nominations aux emplois des carrières de l'expéditionnaire, de l'expéditionnaire technique et de l'artisan.

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1963 fixe la contribution des communes dans les dépenses de prestations du Fonds National de Solidarité.

*

Ministère des Finances.

Un règlement ministériel du 12 novembre 1963 a pour objet la publication de la Convention douanière relative à l'importation des véhicules routiers commerciaux, en date, à Genève, du 18 mai 1956.

La loi du 16 décembre 1963 crée un Fonds commun de garantie automobile.

Un règlement ministériel du 12 décembre 1963 modifie le montant maximum des mandats de poste et des chèques-assignations de paiement payables à domicile.

La loi du 23 décembre 1963 ouvre au Gouvernement un crédit provisoire pour les mois de janvier, février, mars et avril 1964.

Un règlement ministériel du 19 décembre 1963 règle les conditions d'émission d'un emprunt de trois cents millions de francs, autorisé par la loi du 2 janvier 1963.

*

Ministère de la Force Armée.

La loi du 16 décembre 1963 remplace les articles 1^{er}, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 65 et 66 de la loi du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire.

Un règlement grand-ducal du 9 décembre 1963 fixe le contingent des volontaires, cadres et hommes de troupe de l'Armée.

Un règlement grand-ducal du même jour détermine le statut des volontaires de l'Armée et un autre règlement du même jour fixe la rémunération de ces volontaires.

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement ministériel du 14 décembre 1963 interdit la chasse à la biche et au faon sur le sol enneigé.

*

Ministère de la Justice.

La loi du 9 décembre 1963 modifie la loi du 13 juillet 1959 modifiant le régime de l'adoption.

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1963 a pour objet une nouvelle fixation des indemnités du jury d'examen pour le stage judiciaire.

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Un règlement du Gouvernement en Conseil du 23 novembre 1963 déclare d'obligation générale le con-

trat collectif conclu le 29 août 1963 entre l'Association des Patrons-Menuisiers du Grand-Duché de Luxembourg et la Commission syndicale des contrats.

Un règlement grand-ducal du 23 novembre 1963 modifie l'arrêté grand-ducal du 25 mai 1955 ayant pour objet l'élection des délégations et des comités-directeurs des caisses de maladie régies par le Code des assurances sociales.

Un règlement grand-ducal du 9 décembre 1963 modifie l'arrêté grand-ducal du 5 janvier 1955 ayant pour objet l'élection des délégations et des caisses de maladie régies par la loi du 29 août 1951 con-

cernant l'assurance maladie des fonctionnaires et employés.

La loi du 16 décembre 1963 a pour objet la coordination des régimes de pension.

Un règlement grand-ducal du 19 décembre 1963 fixe les taux de cotisation pour des groupes d'employeurs visés à l'article 1^{er} de l'arrêté grand-ducal du 31 octobre 1959 concernant la contribution des groupes d'employeurs et la fixation de l'assiette et des taux de cotisation en matière d'allocations familiales pour les salariés.

Un règlement du 20 décembre 1963 règle l'admission des travailleurs espagnols et portugais au bénéfice des indemnités de chômage.

Chambre des Députés (décembre 1963)

3 décembre 1963 : 8^e séance publique. — Déclaration de Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, au sujet de la politique du Gouvernement en matière sociale. — Questions posées au Gouvernement. — Déclaration de Monsieur le Ministre des Affaires Economiques sur les prix et les salaires. Continuation de la discussion générale. —

5 décembre 1963 : 9^e séance publique. — Analyse des pièces. — Déclaration de Monsieur le Ministre des Affaires Economiques sur les prix et les salaires. Continuation et fin de la discussion générale. —

10 décembre 1963 : 10^e séance publique. — Analyse des pièces. — Dépôt d'un projet de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Discussion et vote de différentes motions concernant a) la déclaration du Ministre des Affaires Economiques sur les prix et les salaires; b) le projet de loi N° 900 concernant les pensions des fonctionnaires de l'Etat; c) le projet de loi N° 908 concernant la réorganisation de la gendarmerie; d) le projet de loi N° 973 relatif à la sécurité sociale des employés coloniaux. — Interpellation de l'honorable Monsieur Antoine Krier concernant la fermeture de la mine Walert à Rumelange. —

Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. —

Réunion de la Commission du Travail. —

11 décembre 1963 : 11^e séance publique. — Interpellation de l'honorable Monsieur Antoine Krier concernant la fermeture de la mine Walert à Rumelange. Continuation et fin de la discussion. Vote sur les motions. — Projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1960 (N° 978). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. —

Projet de loi portant approbation de la Convention N° 102 concernant la norme minimum de la sécurité sociale, adoptée à Genève, le 28 juin 1952, à la 35^e session de la Conférence Générale de l'Organisation Internationale du Travail (N° 910). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi complétant et modifiant la loi du 22 janvier 1960 ayant pour objet la création d'une caisse de pension des commerçants et industriels (N° 931). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. —

Réunion de la Commission du Travail. —

12 décembre 1963 : 12^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi complétant et modifiant la loi du 22 janvier 1960 ayant pour objet la création d'une caisse de pension des commerçants et industriels (N° 931). Continuation de la discussion générale. —

Réunion de la Commission du Travail. —

17 décembre 1963 : 13^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Annonce d'une interpellation et discussion. — Question posée au Gouvernement. — Projet de loi ayant pour objet 1) d'ouvrir au Gouvernement un crédit provisoire de 2.235.865.000,— francs pour les mois de janvier, février, mars et avril 1964; 2) d'autoriser le Gouvernement à recouvrer les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1963, d'après les lois et tarifs qui en règlent l'assiette et la perception; 3) de rendre applicables certaines dispositions figurant au projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1964 (N° 1016). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. —

Réunion du Bureau de la Chambre;

Réunion de la Commission du Travail. —

18 décembre 1963 : 14^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi ayant pour objet 1) d'ouvrir au Gouvernement un crédit provisoire de 2.235.865.000,— francs pour les mois de janvier, février, mars et avril 1964; 2) d'autoriser le Gouvernement à recouvrer les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1963 d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception; 3) de rendre applicables certaines dispositions figurant au projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1964 (N° 1016). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant habilitation pour le Grand-Duc de réglementer certaines matières (N° 1002). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. —

19 décembre 1963 : 15^e séance publique. — Projet de loi complétant et modifiant la loi du 22 jan-

vier 1960 ayant pour objet la création d'une caisse de pension des commerçants et industriels (N° 931). Continuation de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant la loi du 29 juillet 1957 concernant l'assurance-maladie des professions indépendantes (N° 932). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote par appel du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi complétant et modifiant la loi du 21 mai 1951 ayant pour objet la création d'une caisse de pension des artisans telle qu'elle a été modifiée et complétée par les lois des 24 décembre 1955 et 26 juillet 1956 (N° 854). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du projet de loi amendé au Conseil d'Etat. —

Réunion de la Commission des Affaires sociales. —

28 décembre 1963 : Réunion de la Commission Agricole.—

Message de Nouvel An de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

A l'occasion du Nouvel An M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a prononcé une allocution radiodiffusée en langue luxembourgeoise sur les antennes de Radio-Luxembourg le 31 décembre 1963. Dans la même soirée M. le Ministre d'Etat Pierre Werner prononça également une allocution à Télé-Luxembourg en langue française. Nous reproduisons ci-après le texte de ces deux messages.

Voici le texte du message de Nouvel An adressé à la population luxembourgeoise par M. le Ministre d'Etat Pierre Werner :

« Dir le'f Leit a Land a Stâd.

D'Joer 1963, d'Joer vum Millénaire, ass eriuwer. Et gehe'ert schons der Geschicht un, we' all de' 999 de' em virausgânge sin.

An natirlicherweis stelle mer ons d'Frô : wât huet de' Kommémoratio'n fir onst Land bedeit, wât huet se ons bruecht ? Et sin gro'ss a kleng Manifestatio'nen ennert dem Zéchen vum Dausendjoer-Schlëssel opgezun gin. Wât dre't onst Vollek dovun als dauernde Wert mat an dat zwét Joerdausend ?

Et sin emôl fir d'e'scht eng Rei gre'sser Bauten an Arbechten, de' ugefâng, weidergefo'ert oder fêrdeggestallt si gin an de' zo'konfzte Generatio'nen vun der Liewenskrâft vun onsem Vollek an deser Zeit zeie wêrden. Verschidde Manifestatio'nen an desem Joer, ech denken enner aneren un die gro'ss historesch Ausstellong vum Millénaire, hun en neit

Interesse un onser dausendjâhriger Geschicht an un onsen Arichtongen wâchgeruff. Wann én dorunner zrêckdenkt a sech all de' Publikatio'nen an de verschiddenste Formen virun d'Aa hält, da muss én mat Fréd feststellen, datt de Letzeburger senger reicher a wiesselvoller Vergângenhét nés me' bewosst gin ass, an dat o'ni nationalistesch Opgeblosenhét, mé einfach a ro'heg, we' Leit, de 'an der Solidite't vun hirer Hierkonft an an de Wêrter vun hiren Traditio'nen, so'wuel hir Gebuergenhet we' och hir Energiequellen fannen.

Et ass jo och schons eso', datt an déer dausendjâhriger Geschicht net nemmen Rieds gét vun Erfolleger, vu Glorie an vun Heldentum, mé datt och vill Léd, Fêltrêtt a Mängel mat ageflécht sin. An duerfir bleiwt se och mônschlech wêrtvoll fir ons zo'konfzteg Handlungswis. Dem Land gét et we' dem enzelnen : an der Êrënnerong u fre'er miserabel Zeiten fênt en eng Vergleichsbasis fir sein heitegt Handeln an e Môsstaw fir seng Zefriddenhét. An et le'ert én och doraus we' wiesselvoll d'Geschécker sin, we' wackeleg och de' bescht ênnerbaut Prosperite't ass, wann se net vum Wôllen zum délweis désinteresse'erten Asâtz an zur gewôssenhafter Arbecht permanent genîrt get.

De Réckbléck an ons Geschicht mécht ons och d'Stellong vun onsem Land an Europa me' klôr. Am Widerstreit vun déne verschiddensten europâesche Stre'mongen, zenter dausend Joer, huet sech bei ons

eng Astellung entwëckelt, de' vu Vesrëndness an Ausgleich gedroen ass. An eso' kënn et, datt mer, trotz onser Schwächhët, an der internationaler an europäescher Politik e bescheidend an dach gewichtegt Wuerd ubrenge können. Ons Frënn dobaussen schengen dat och ze empfangen. Et kann en dat feststellen bei den offizielle Visiten, de' am Joer 1963 besonnesch héfeg woren. Ech denken do virun allem un déi onvergiesslech Staatsvisiten vun onser vererter Grande-Duchesse zu Washington an zu Paris. Si hun al an trei Frëndschaften me' wi je ennermauert. Mé och d'Visiten vu Regierungschefen an Aussenminister hei zu Letzeburg oder vun ons an aneren Haptstiedt, hun d'Netz vun de Frëndschaften nach weider ausgebrët. Fir de' Roll erfollegrëich ze spillen, musse mer fest an onsem Buedem verankert bleiwen, an dem Ausland d'Bild vun enger geurdneter Natio'n, vun Arbëchtsamkët, vu Mënschlechët a bescheidener Gentillesse gin. Mé an dem Géschicht affirmerere mer och mat Festegkët ons Rechter an de Wöllen e politeschen europäeschen Centre op onsem Territorium ze besëtzen.

An der internationaler Politik wör d'Joer 1963 ént vun der Entsponng a vu neien Hoffnongen. An enger Zeit wo' d'Schicksäl vun der Welt an den Hänn vun e puer Staatsmänner leit, huet de Message vu Chrëschtäg me' wi je Bedeitong a Sënn: Fridden de Mënschen op Ierden, de' gudd Wöllens sin. Me' wi je hängt de Fridden vum Wërt vum Mënsch of, iewel net nemmen vun dem énzelen, mé och vun der Astellung vun de Massen. Ennert déne villen éminenten Do'deger vun dësem Joer sin et der drei, de' ech spéziell ervirhieve wöll, well se Beispiller vun dëer Mënschlechët duergestallt hun: fir d'e'scht den hierzensgudde Popst Johannes den XXIII., dé mam Konzil dem Géschicht vun den Eenhët gro'ss Diren opgema'ch huet, dann den daperen John F. Kennedy, an iewel och de Papp vun der e'schter europäescher Gemeinschaft, de Robert Schuman.

De' europäesch Entwëcklung huet am Januar vun dessem Joer en dramateschen Ofláf geholl, nodém datt d'Verhandlungen mat Gro'ssbritannien suspende'ert go'wen. Mé gräd och hei gi mer mat neien Hoffnongen an d'Joer 1964 eran, nodém datt zu Bre'ssel an de leschte Wochen d'Zesummegehe'regkët vun déne Sechs der d'Zerreisspro'f ausgesat wör, an den Test bestâne go'f.

A schons stellt sech d'Frô op en net nés vun der Déklaratio'n aus sollt goen, de' d'Staats- an Regierungschefen am Juli 1961 zu Bad Godesberg erlöss hâten, fir weider un der politescher Unio'n ze bauen. Ech ge'ng schons soen: Jo, iewel net an der Konfusio'n an ere'scht nodém dé neie Schrëtt a senger Zielsetzong an a senge Méthoden gudd virberët go'f.

We' hu mer onse nationale Stôt gemâch?

Wirtschaftlech gesin wör d'Joer 1963 net an allen Hinsichten zefriddestellend. D'Stölpreiser hu sech nach net erkritt an d'Wuessen vum nationalen Akommes wör lues. Duerch d'Awirkong vun internationalen Entwëcklungen, mé iewel och duerch verschidden intern Ajustementer, sin eng Rei Preiser a Bewéggong gerôden. Verschiede Reformen um Gehälter- a Rentegebitt si réaliseret oder virberët.

gin a greifen de'f an d'Akommesverhältnesser an onsem Land an. Dodurch kënn plätzeweis eng gewëss Onro'h oder Onsecherhët entstoen, de' duerch de politesche Klima an enger préelectoraler Périod nach verstärkt ge'f. Et gehe'ert duerfir zu enger vun dénen virdrenglechsten we' och nobelsten Opgâwen vun onse Politiker a Beruffsvetrieder fir am neie Joer an engem opgeschlossenen a faire Géschicht de Problémer de' Le'song ze gin, de' dem nationalen Interêt och op lîng Sicht an zo'gleich dem Gerechtegkëtssënn vum Letzeburger Vollek entspriëchen. Iwer all perse'nlech, parteilech oder berufflech Prestigegrënn eraus get vu jidderengem verlångt, datt e sech all Frô a me' enger gro'sser a weiter Sicht an och vum entge'ntgesate Standpunkt ukuckt. Wât mer me' an den europäesche Märt erâwuessen, wât opfallenderweis et me' ne'deg gët, fir mat Calcul an Iwerléong de gesamten Ofláf vun onsem wirtschaftleche Liewen ze iwerkucken an ze orientieren. An all Bierger ass beruff fir mat Verstand a me' de'wer Erkenntnes sech un dem Wierk ze bedélegen.

Mir gin also mat enger Rei vu Problémen an dat neit Joer erann. Ech wës net me' wie gesôt huet: „D'Liewen ass eso', datt et interessant ass, dat hëschit gespéckt mat Schwieregkëten.“ Duerfir lösse mer mat guddem Mutt ufanken, jidferen op senger Plätz, iewel och suergen, d'Interessen vun alle Letzeburger nach emmer me' konvergent ze mâchen. Dobei spillt och den To'n vun der öffentlecher Diskussio'n eng Roll, de' mer echt letzeburgergesch, dat hëschit, vun allem Excessiven entble'sst fe'ere sollen.

Duerch ons sozial Arichtongen a Mesüren gët d'Solidarite't tëschent de Letzeburger nach emmer me' gro'ss, mé och d'Flicht vu jidderengem dëer mënshlecher Gemeinschaft ké matériellen oder moralesche Schued unzedun.

Am Joer 1001 vun onser Geschicht gët et mander kommémorativ Feieren an desto me' frësch Usetz an nei Virsetz. D'Erze'hong vu Géschicht a Kirper an engem fortschrëttleche Klima, soll och ons Jugendlech un onsen nationalen an europäeschen Opgâwen begëschteren. Onse nationale Wuelstand soll de Géschicht urégen an net aschle'feren.

De' ierscht Wierder, de' ech zo' Iech geschwât hun, sollen Iech iewer net ophâlen, mat engem frédegen an dankbaren Hërz d'Enn vun dësem Joer ze feieren an och lassgele'sst vun den dégleche Suergen mat Schwonk dat neit Joer unzefanken. Meng perse'nlech Wönsch an de' vun der Rege'rong iwermetteln ech heimat allen énzeln Bierger, besonnesch awer dénen, de' vum neie Joer am méschten u besserer Gesondhët, bessere Familien- a Liewensverhältnesser ze erwârdén hun.

Am Numm vun Iech alleguer brengen ech och ons respektvoll Gléckwönsch fir ons Grande-Duchesse, de Prënz vu Letzeburg an de' opble'hend Familien vun onsem Ierfgro'ssherzog, zum Ausdruck.

An no engem leschte Réckbléck kucke mer elo no vir, no dem wât d'Joer 1964 ons bréngt a virun allem, wât mir selwer aus sengen 366 Dég mâen können! »

Voici le tete de l'allocution que M. le Ministre d'Etat Pierre Werner a prononcé dans le cadre du programme de Télé-Luxembourg :

« Mes chers concitoyens,
chers amis des régions limitrophes;

Voilà que l'année du Millénaire de la fondation de la Ville et du pays de Luxembourg touche à sa fin. Aux commémorations et aux évocations rétrospectives succèdent désormais les visées d'avenir. L'année 1001 est un point de départ, à partir des enseignements d'une histoire désormais mieux connue et à partir de la position effective que notre pays s'est acquise au sein des nations.

Il est un fait que les manifestations et plus spécialement les expositions ainsi que les nombreuses publications de l'année 1963 ont provoqué une prise de conscience plus nette de nos origines et de la valeur de nos institutions. En même temps nous avons reconnu que les mille ans d'avatars nombreux et de luttes européennes qui ont affecté notre territoire, valent aux Luxembourgeois un esprit de compréhension pour des thèses adverses, un esprit de conciliation auquel ont rendu hommage les deux grands présidents qui ont reçu notre Souveraine en visite officielle au cours de cette année, le Président Charles de Gaulle recevant généreusement au nom de la France, et le Président Kennedy, si tragiquement disparu.

Cette vocation ne peut toutefois se concevoir que si nous restons fortement enracinés dans nos institutions, si nous forçons le respect par notre esprit de travail, notre volonté de progrès économique et social, par une affabilité et un humanisme fait de modération et de modestie. C'est avec fermeté que nous pouvons dès lors affirmer notre droit de posséder un centre politique européen effectif sur notre territoire.

L'année 1964 ouvre de nouvelles perspectives à l'Europe. La cohésion du Marché Commun a été

mise à l'épreuve au cours des négociations du mois courant. La solidarité des Six l'a remporté. Et alors on peut se poser la question s'il n'est pas opportun de remonter à l'année 1961 et de reproduire la déclaration des chefs d'Etat et de Gouvernement de Bad Godesberg pour la prendre comme point de départ d'une nouvelle initiative dans la direction de l'union politique.

Je dirai volontiers : oui à une telle initiative pourvu qu'elle ne débute pas dans la confusion et qu'elle soit préparée soigneusement quant à ses objectifs et ses méthodes.

Quant à la situation intérieure, je voudrais vous donner ce soir un message de confiance. Certes, nous avons des problèmes économiques nombreux, évoqués au cours des dernières semaines. Mais nos difficultés résultent en partie de l'expansion même qui a été amorcée dans divers secteurs. Les chantiers abondent encore dans notre pays et l'année 1964 sera celle de l'inauguration de plusieurs grands ouvrages d'infrastructure et de bâtiments publics représentatifs.

Mais message de confiance ne signifie d'aucune façon message de complaisance.

Reconnaissons que dans les circonstances actuelles, et en vue de l'intégration progressive dans le Marché Commun, nous devons avoir une vision claire de nos possibilités et de nos limites ainsi que des orientations nouvelles à donner à nos activités nationales. J'invite toutes les forces vives de la nation à aborder cet examen de conscience désormais permanent avec objectivité et bonne volonté.

Je formule des vœux pour votre santé et votre bien-être au cours de l'Année Nouvelle. Mes souhaits amicaux vont aussi aux populations des régions limitrophes, qui suivent avec une sympathie qui nous confond les efforts de notre pays pour se gérer dans l'ordre et le progrès, pour en même temps offrir à tous ses voisins les trésors de son amitié sincère. »

La Réunion du Conseil de l'OTAN

Les 16 et 17 décembre 1963 a eu lieu à Paris la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à laquelle le Luxembourg était représenté par M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée.

Nous reproduisons ci-après le texte du communiqué final publié à l'issue de cette réunion ministérielle :

Le Conseil de l'Atlantique Nord a tenu une réunion au niveau ministériel à Paris les 16 et 17 décembre 1963. Les Ministres ont exprimé leur vive affliction de la mort tragique du Président Kennedy, dont la disparition est une lourde perte pour l'Alliance et l'humanité tout entière. Ils ont accueilli avec satisfaction un message du Président Johnson réaffirmant l'engagement des Etats-Unis de soutenir

l'Alliance de toute leur puissance et de maintenir leurs forces en Europe.

Les Ministres, confirmant leur foi dans l'Alliance Atlantique, ont souligné que le maintien de la puissance de l'Alliance, la solidarité de ses membres, et leur détermination de défendre la liberté et de résister à l'agression demeuraient les conditions indispensables de la sauvegarde de la paix dans le monde.

Les Ministres ont rappelé que les buts de l'Alliance Atlantique sont pacifiques et défensifs. En souscrivant au Traité de l'Atlantique Nord, les membres de l'OTAN, qu'ils appartiennent ou non aux Nations Unies, ont affirmé leur adhésion aux principes de la Charte des Nations Unies et se sont engagés à s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la

force de toute manière incompatible avec les buts des Nations Unies. Pour assurer la paix, un désarmement général et complet, effectué sous un contrôle international efficace demeure un objectif essentiel.

En examinant la situation internationale, les Ministres ont noté qu'il n'y avait eu aucune crise majeure depuis l'affaire de Cuba. Ils ont souligné que l'unité et la puissance militaire de l'Alliance avaient largement contribué à obtenir ce résultat et à créer le climat international qui prévaut à présent. Les Ministres ont exprimé la conviction qu'il importait non seulement de rechercher un accord sur des mesures limitées visant à réduire la tension, mais encore de parvenir à améliorer les relations Est-Ouest de façon réelle et fondamentale. Ils ont formé le vœu que la politique de l'U.R.S.S. ne limite pas la possibilité de progresser dans cette voie et de résoudre les problèmes qui sont les causes véritables de la tension dans le monde, en particulier ceux de Berlin et de l'Allemagne. En dépit de récents incidents, la liberté d'accès à Berlin a été sauvegardée; à ce sujet, les Ministres ont réaffirmé la résolution, qu'ils avaient exprimé dans la Déclaration du 16 décembre 1958, de défendre et de maintenir la liberté de Berlin-Ouest et de sa population.

Les Ministres ont également discuté de la situation dans diverses régions du monde menacées par des conflits internes et par des forces extérieures. Ils ont constaté que certains de ces développements continuaient d'être une source de préoccupations dans le Sud-Est Asiatique, dans la région des Caraïbes et ailleurs.

Les Ministres ont réaffirmé leur détermination d'améliorer et d'intensifier leur consultation politique sur les problèmes d'intérêt commun. Ils ont également jugé nécessaire de maintenir et de renforcer la capacité de défense de l'Alliance en tenant compte des progrès constants de la science et des techniques. Ils ont étudié l'application des décisions d'Ottawa relatives à la communication d'informations plus complètes aux autorités nationales sur les questions nucléaires, et à une participation plus large des pays membres à l'organisation et à l'établis-

sement des plans opérationnels des forces nucléaires du SACEUR. Enfin, ils ont noté les progrès accomplis pour donner effet aux décisions d'Ottawa concernant l'étude approfondie des questions interdépendantes de la stratégie, des besoins en forces et des ressources disponibles pour y faire face. Cette étude se poursuit.

Les Ministres ont dressé un bilan des progrès accomplis au cours de l'année dans la coopération en matière de recherches, de mise au point et de production de matériels militaires. Ils ont aussi voté avec satisfaction les récentes décisions prises au sujet de l'établissement d'un Système d'infrastructure électronique de la défense aérienne de l'OTAN.

Dans le domaine de l'économie, les Ministres ont constaté que les économies des pays de l'OTAN s'étaient régulièrement développées et que, contrairement à ce qui s'était passé dans le monde communiste, les systèmes économiques de l'Occident s'étaient révélés capables de s'adapter avec souplesse aux circonstances. Cela a permis aux pays occidentaux non seulement d'élever le niveau de vie de leurs propres peuples, mais en même temps d'apporter une assistance de grande envergure aux pays en voie de développement.

Le Conseil, ayant noté les progrès effectués dans l'application des résolutions antérieures relatives aux problèmes de défense de la Grèce, a réaffirmé l'intérêt qu'il porte à une poursuite efficace de leur application.

Les Ministres ont décidé d'étudier par priorité les problèmes militaires et économiques posés par la défense de la Grèce et de la Turquie et de se faire présenter, si possible, un rapport à la Session Ministérielle de printemps du Conseil.

Les Ministres ont examiné un rapport sur la défense civile et sur les plans d'urgence dans le domaine civil, compléments indispensables de l'effort militaire.

Sur l'invitation du Gouvernement néerlandais, le Conseil de l'Atlantique Nord tiendra sa prochaine Session Ministérielle à La Haye, du 12 au 14 mai 1964.

Cérémonie militaire américano-luxembourgeoise au camp militaire de Baumholder

Le 4 décembre 1963 a eu lieu au camp militaire américain de Baumholder, en République Fédérale d'Allemagne, une cérémonie militaire marquant l'exécution d'un arrangement entre les autorités militaires américaines en Europe et les autorités militaires luxembourgeoises, signé à Luxembourg le 19 août 1963 par le Général Paul L. Freeman, Commandant en Chef des Forces américaines en Europe, et le Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major de la Force Armée luxembourgeoise (cf. Bulletin de Documentation N° 12 du 31 août 1963).

En vertu de cet arrangement la contribution militaire luxembourgeoise à l'organisation du Traité de l'Atlantique Nord, c'est-à-dire le Bataillon d'artillerie, passera sous le contrôle opérationnel de la huitième Division américaine en cas de guerre.

Ceci implique en temps de paix une coopération étroite entre les autorités militaires des deux pays dans le domaine de l'entraînement commun et de la mise au point des modalités concernant l'appui logistique de cette unité.

Au cours de la cérémonie militaire du 4 décembre qui devait marquer l'application pratique de l'arrangement signé à Luxembourg, les soldats luxembourgeois furent accueillis au sein de la huitième Division américaine en présence de hautes personnalités civiles et militaires, parmi lesquelles on remarquait, du côté américain, M. Joseph H. Cunningham, Conseiller près l'Ambassade des Etats-Unis à Luxembourg, M. Leo Joseph Reddy, Attaché de Presse, le Colonel Kenneth G. Taylor, Attaché militaire, le Lieutenant-Général Creighton W. Abrams, Commandant du cinquième Corps d'Armée, représentant le Général Paul L. Freeman, Commandant en Chef des Formes américaines en Europe, le Major-Général Stanley Larsen, Commandant de la huitième Division américaine, le Major-Général Bauer, le Colonel Joseph S. Kimmit, Commandant de l'Artillerie de la huitième Division d'infanterie, ainsi que de nombreux officiers supérieurs américains; du côté luxembourgeois M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, M. J.-P. Kremer, Ambassadeur du Luxembourg à Bonn, M. Joseph L. Juttel, Consul Général du Luxembourg à Francfort, le Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise, le Lieutenant-Colonel Oscar Heldenstein, Chef d'Etat Major adjoint, le Lieutenant-Colonel Emile Krieps et plusieurs officiers supérieurs; du côté allemand le Landrat D^r Beyer, le D^r Nagel, Bourgmestre de Baumholder, M. Hahn, Bourgmestre d'Idar-Oberstein, ainsi que plusieurs personnalités locales.

La salle des fêtes était richement décorée aux couleurs américaines et luxembourgeoises, ainsi que des drapeaux des autres pays membres de l'OTAN.

Le Bataillon Luxembourgeois, commandé par le Major R. Richard, et précédé d'une escorte portant le drapeau de la Force Armée luxembourgeoise ainsi que l'emblème de l'artillerie, fit son entrée dans la grande salle, suivi de plusieurs unités de l'artillerie américaine avec leurs drapeaux commandées par le Colonel J. S. Kimmit, Chef de l'artillerie de la huitième Division d'infanterie.

La cérémonie militaire débuta par l'arrivée du Lieutenant-Général Creighton W. Abrams, Commandant le cinquième Corps d'Armée, représentant le Général Paul Freeman, Commandant en Chef des Forces américaines en Europe, qui se fit présenter par le Colonel Joseph S. Kimmit les unités présentes.

Ensuite 21 salves d'honneur furent tirées à l'arrivée de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, qui était accompagné du Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise. Après l'exécution des hymnes nationaux luxembourgeois, allemand et américain par la musique de la huitième Division, les porte-drapeau des unités américaines prirent position autour du drapeau luxembourgeois pour marquer ainsi symboliquement l'intégration du Bataillon d'Artillerie luxembourgeois dans la huitième Division américaine.

En compagnie du Colonel Joseph Kimmit et du Major Paul Richard, M. le Ministre Eugène Schaus et le Colonel Robert Winter passèrent ensuite en revue les détachements militaires américains et luxembourgeois. Le Lieutenant-Général Creighton W. Abrams s'adressa alors à l'assistance en ces termes :

« Mr. Minister,
Mr. Ambassador,
Chief of Staff and Staff
of the Luxembourg Army,
Distinguished Guests,
Comrades in Arms and Visitors,

General Paul L. Freeman, Jr., Commander in Chief of the United States Army, Europe, and Commander of the Central Army Group of the North Atlantic Treaty Organization, has asked that I express his sincere regrets at not being able to attend this historic event today. Due to a scheduled meeting in Washington at this time, General Freeman has asked that I be his representative. I am honoured to serve in his stead.

It is also an honour for me to participate in this ceremony which initiate the final phase of an agreement which was initiated on the 13th day of October 1960. Under this agreement an Artillery Battalion of the Army of the Grand Duchy of Luxembourg will be available for employment in NATO Central Army Group with a major unit of the United States Army in Europe.

Here today, in Baumholder, on the land of our host nation, the Federal Republic of Germany, we are seeing those arrangements completed. Today we see the famed 1st Artillery Battalion of the Luxembourg Army join with the Artillery units of one of the outstanding divisions of the United Forces, the 8th Infantry Division.

It signifies a situation where the forces of two nations will exist side by side as partners in a great cause where they will live, work, train and enjoy the comradeship common to dedicated soldiers of all nations.

This event re-emphasizes the warm bonds of friendship and understanding that have always existed between the people of Luxembourg and the people of the United States. When the United States came into being in 1776, Luxembourg City already was centuries old. Yet our common concern today lies not in the many years of history on which the people of Luxembourg can reflect with great pride, nor of the colourful record the United States has made in its relative infancy, but of the history still to be unfolded for both of our nations.

I have been told of „C Artillery Troop” which landed in Normandy in August of 1944. It consisted entirely of personal from Luxembourg with the exception of two officers. I, too, remember those days well, and I salute the success of our common effort. This ceremony dramatizes anew our combined efforts to thwart those who would destroy individual freedom and would substitute for it world control by despotic rule. It manifests the willingness and determination of freedom-loving people to sup-

port the greatest peacetime alliance in the history of the world, the North Atlantic Treaty Organization. Through the fourteen years of its existence, and with joint measures such as those here today, we have seen this alliance constantly strengthen and grow. It is fulfilling its purpose in this part of the world. Without this alliance, evil forces would be free to continue seizure of nations and peoples. By our demonstrated unity the aspirations of any would be aggressor are hampered and his efforts forced into fields of political and economic chicanery.

But, however, successful these results have been, now is not the time for relaxation of effort or for complacency. Only by unified contribution, courage, sacrifice and wholehearted endeavor can any alliance be effective and through it can we expect to emerge from our present great struggle as the ultimate victor in years still to come.

Mindful, of the threat that still exists, on this occasion let us rededicate ourselves to the purpose of the North Atlantic Treaty Organisation and renew our determination so that the great principles of freedom and liberty which we hold and cherish so highly are kept intact for future generations.

Thus on behalf of NATO's Central Army Group and the United States Army, Europe, I welcome the officers and men of the 1st Field Artillery Battalion of the Luxembourg Army. We are happy to have them join ranks with the officers and men of the United States Army 8th Infantry Division.

May the flags of the Grand Duchy of Luxembourg, the United States and our host nation the Federal Republic of Germany, which we see flying side by side, be a lasting symbol of the unity we have with each other and with all our NATO allies.

Thank you. »

Répondant au Lieutenant-Général Creighton W. Abrams, M. Eugène Schaus Ministre des Affaires Etrangères et de la Force Armée, prononça ensuite une allocution dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Excellencies !
Generals !

However great the importance of this day might be for my country and for the Luxembourg Army, it cannot make us forget the tragic and dreadful event of President Kennedy's death. Our mourning for this outstanding statesman is still alive and it will not vanish in the coming years. We deeply share the sorrow of the American people for the loss of its leader and of the American Army for the loss of its supreme commander.

Nevertheless, and in spite of our affliction, we must face the future and it is not a lack of piety if to-day we are manifesting our joy of the arrangement concluded on August, the nineteenth, between the American and the Luxembourg military authorities. Indeed this agreement was signed under the presidency of John F. Kennedy and it found his complete approval.

The present ceremony shows us that his eminent successor, President Johnson, whom I had the honour

and the pleasure to meet in Luxembourg on his recent visit to our country, also agrees to it.

It is a special feeling for the representative of the smallest NATO-Country to see its military forces joined with one of the most outstanding divisions of the American Armies.

This event gives me the opportunity to express the absolute trust and confidence the Grand-Duchy puts into the United States' determination to defend the Occident in case of peril. On the other hand the agreement concluded between the American and the Luxembourg Military Authorities stands as a symbol for military integration in Nato and it confirms the permanence of the United States' military presence in Europe.

I may assure you that we in Luxembourg give our complete and loyal adhesion to the North Atlantic Organization and to its aims : the defence of the free world by an increase and a coordination of the western military potential. We are aware that NATO is the guarantee of peace and the safeguard of our freedom, welfare and civilisation.

As Lieutenant General Abrams pointed out in his remarkable speech, the armies of our two nations will in the future cooperate in a great cause. Twice the generous American people gave us back freedom and liberty; from now on we are proud to share even more intimately its cares to save the free world. Much as we regret to-day the absence of General Paul L. Freeman, Jr., whom since he has taken over command of U.S. Army, Europe we have come to know as a true friend of our country and our army, we appreciate his decision to delegate here General Abrams, who in 1944 fought as a valiant officer under glorious General Patton.

That this ceremony takes place on the soil of our host nation, the Federal Republic of Germany, is another symbol. Thus the cohesion of the Western defence community is asserted in a most memorable way.

The ceremony of to-day has proved once more our common willingness to defend our freedom and our civilisation. It makes us also aware that in joining the Luxembourg NATO force to the 7th American Army we have accomplished a new step to strengthen the traditional American-Luxembourg friendship and collaboration.

I thank you ! »

A l'issue de cette cérémonie militaire une réception fut offerte au mess des officiers en l'honneur des personnalités civiles et militaires présentes.

A l'issue d'un banquet qui avait réuni 200 personnalités américaines, allemandes et luxembourgeoises, des toasts furent portés par M. Joseph H. Cunningham, Conseiller près l'Ambassade des Etats-Unis à Luxembourg, à Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse et au peuple luxembourgeois, par M. J.-P. Kremer, Ambassadeur du Luxembourg à Bonn, au Président des Etats-Unis et au peuple américain, par le Major-Général Stanley Larsen au Président de la République Fédérale d'Allemagne et par M. le D^r Beyer aux pays membres de l'Alliance Atlantique.

En souvenir de cette cérémonie militaire le Colonel Kimmit remit au Colonel Winter une plaque surmontée des insignes de la huitième Division américaine et portant l'inscription suivante : « Presented to the 1st Artillery Battalion Luxembourg in commemoration of this first ceremony with the Pathfinders Artillery. » De son côté le Major Richard remit au Colonel Kimmit une gravure ancienne de

Van der Meulen, représentant une vue de la forteresse de Luxembourg en 1680.

Un déjeuner réunissait au même moment les sous-officiers américains et luxembourgeois au mess des sous-officiers du camp de Baumholder tandis que les soldats du Bataillon d'Artillerie étaient invités des différentes unités de la huitième Division américaine.

La Consécration de la Cathédrale de Luxembourg

Considéré du point de vue architectural le vénérable édifice de l'actuelle cathédrale de Luxembourg est composé de deux parties qui ont été érigées à des époques différentes. L'une date du début du 17^e siècle, l'autre du début du 20^e siècle. La partie historique est l'église de l'ancien couvent des Jésuites. Au cours des années elle devint église paroissiale et fut, en 1870, élevée au rang de Cathédrale. Cette église avait été consacrée le 17 octobre 1621 par l'Évêque auxiliaire de Trèves Georg von Helfenstein.

Vu la popularité du pèlerinage de l'« Octave » qui a lieu traditionnellement chaque année au printemps en l'honneur de la Consolatrice des Affligés, l'édifice de la Cathédrale fut bientôt trop petit pour recevoir la foule nombreuse des pèlerins qui y accourent chaque année aussi bien de l'intérieur du pays que des régions limitrophes. Voilà pourquoi un agrandissement s'imposait. Cet agrandissement fut réalisé entre 1935 et 1938. Un spacieux transept et un nouveau chœur furent ajoutés à la partie historique de l'église bâtie par les Jésuites dont la majeure partie fut conservée. Cette partie nouvelle de la Cathédrale ne reçut pourtant pas de consécration solennelle en 1938 année où les travaux d'agrandissement étaient terminés. L'insécurité des temps fit remettre cette cérémonie à une date indéterminée.

Son Excellence Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, qui avait déjà avant la guerre collaboré à l'agrandissement de la Cathédrale avait depuis longtemps l'intention de procéder à la consécration de la nouvelle Cathédrale. Aussi décida-t-il que cette consécration serait accomplie maintenant et qu'elle aurait lieu dans le cadre des fêtes du Millénaire de la Ville et du Pays de Luxembourg.

A cet effet on procéda d'abord à certains travaux d'embellissement à l'intérieur du transept moderne. Un déambulatoire fut construit dans le chœur. Un nouvel autel fut érigé. Celui-ci ne fut pas placé comme l'ancien maître-autel au fond du chœur, mais à l'avant du chœur où il se trouve rapproché de la foule des fidèles conformément aux prescriptions nouvelles de la liturgie. En outre, deux bas-reliefs furent apposés à l'arc triomphal du chœur. Ces bas-reliefs rappellent deux scènes historiques importantes de l'histoire religieuse et nationale : celles où le Magistrat de la Ville et l'assemblée des trois Etats du

Duché désignèrent en 1666 et 1678 la Consolatrice des Affligés comme Patronne de la Ville et du Pays de Luxembourg. Enfin une nouvelle loge fut construite où peuvent prendre place les membres de la Famille Grand-Ducale.

S. Exc. Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, avait décidé d'inviter notamment à la cérémonie de la consécration officielle de la cathédrale tous les Evêques catholiques d'origine luxembourgeoise. C'est pourquoi la date du 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception fut choisie pour cette imposante cérémonie. Elle se plaçait en effet peu après la clôture des travaux de la 2^e session du Concile oecuménique auquel les évêques luxembourgeois avaient assisté à Rome. Avant de regagner leurs diocèses respectifs ces évêques pouvaient ainsi assister à la consécration de la cathédrale de Luxembourg.

La cérémonie se déroula en présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, des membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, de l'Ambassadeur du Luxembourg auprès du Saint-Siège, du Président de la Chambre des Députés, du Président, du Vice-Président et des Membres du Gouvernement, des représentants des Corps constitués, ainsi que des représentants des institutions européennes établies à Luxembourg.

Au cours de la cérémonie de la dédicace de l'église à laquelle assistait S. Exc. Mgr Silvio Oddi, Nonce Apostolique, S. Exc. Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, était assisté des évêques suivants : S. Exc. Mgr Félix Röeder, ancien Evêque de Beauvais, S. Exc. Mgr Jean-Pierre Léonard, Archevêque de Madurai, S. Exc. Mgr Jacques Mangers, Evêque d'Oslo, ainsi que Dom Henri Marcotte de Sainte-Marie, Père-Abbé de Clervaux, remplaçant S. Exc. Mgr Nicolas Kinsch Archevêque de Stanleyville, empêché d'assister à la cérémonie.

Parmi les nombreux prélats étrangers on remarquait Mgr Mathias Wehr, Evêque de Trèves, Mgr Joseph Bertault, Evêque de Kougoudou (Haute Volta), Mgr Nguyen Kim Diem, Evêque de Can Tho (Vietnam du Sud), Mgr Gustave Bouvé, Evêque de Congo, Mgr Dieudonné Yougaré, Evêque de Koupéla (Haute-Volta), Les Pères-Abbés Dom Petrus Borne de Tholey et Dom Vincent Santonnax d'Orval, les représentants des Evêques de Liège et de Namur,

à savoir les Vicaires généraux Hubert Kester et Roger Lefèvre.

La messe pontificale fut chantée par S. Exc. Mgr Silvio Oddi, Nonce Apostolique assisté de Mgr Alfred Mille, Mgr Alphonse Turpel, Mgr Victor Elz, M. l'Abbé Roger Betz et M. l'abbé Joseph Morn.

La maîtrise de la cathédrale était dirigée par M. l'Abbé René Ponchelet. Aux orgues se trouvait M. Leblanc. Le Programme musical était le suivant :

1. Entrée : *Symphonie n° 6* Widor
2. Messe de la dédicace : *Terribilis*
Kyrie VIII
Gloria VIII - Cum Sancto Spiritu Knubben
Grad, Locus iste Rehmann
Credo III - Et incarnatus est Palestrina
Mot. à l'offertoire - Tota pulchra Bruckner
Sanctus Nieland
Agnus Dei Nieland
Domine salvam fac Leblanc
O Du du uewen

3. Sortie: *Variations sur «Klagt in Leid»* Leblanc
Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcé par S. Exc. Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, au cours de la messe pontificale :

« Altesses Royales
Excellences Révérendissimes
Révérendissimes Pères Abbés
Excellences
Mes frères

En témoins émus et recueillis nous venons d'assister à la Consécration de notre Cathédrale et de ses autels.

Le vrai sens de la Consécration nous est le mieux révélé par les deux préfaces qui, avec la célébration eucharistique, forment le sommet de cette cérémonie impressionnante et évocatrice.

Dans la première préface, prière consécatoire par excellence dont les élans sont d'une hauteur et d'une confiance qui ne sont nulle part dépassées dans toute la Liturgie, l'Evêque consécuteur dit ce que devient en réalité l'église dès l'instant qu'elle est consacrée. C'est que la consécration fait d'elle la maison de la prière, « domus orationis », mais de telle sorte qu'elle n'est pas seulement la maison où l'on prie, mais la maison qui prie elle-même, par ses portes, ses murailles, ses pierres.

La deuxième préface du même ton sublime, exalte l'autel, le lieu du sacrifice, le centre spirituel et mystique de tout le bâtiment et de tout le culte : « Nomini tuo hoc altare dedicamus. Assistant Angeli claritatis et Sancti Spiritus illustratione perfulgeat. » « C'est à votre nom, Seigneur, que nous faisons la dédicace de cet autel. Que les Anges de lumière l'entourent et que l'Esprit Saint l'illumine de ses divines clartés ! » C'est ainsi que l'autel prend toute sa signification : Considérons l'histoire de l'ancien peuple de Dieu : elle s'incarnait dans le sacrifice de l'autel. Le peuple de la Loi était le peuple de l'autel. Mais le nouveau peuple de Dieu est encore plus radicalement et plus universellement un peuple de l'autel. Chaque chrétien, par son baptême, est un participant de l'autel. Et chaque dimanche est le ralliement

du peuple de Dieu autour de l'autel où se perpétue le sacrifice unique de la Croix. Il saute donc aux yeux que rien n'est plus grand, rien n'est plus important que la dédicace de l'autel !

Cette dédicace prend un relief encore plus saillant quand il s'agit de l'autel majeur de la Cathédrale, où l'évêque pontifie au nom de tout le peuple que Dieu a confié à sa sollicitude pastorale. C'est le Concile, qui, dans la Constitution de la Liturgie, promulguée le 4 décembre dernier, nous le rappelle avec une insistance toute particulière.

Remercions donc Dieu en ce jour béni qui a vu la Consécration définitive de notre Cathédrale et de ses cinq nouveaux autels.

Mais disons nous bien que cela ne suffit pas. Il faut que la dédicace de l'autel devienne la dédicace de notre âme. Ce qui est exprimé admirablement par la prière collective à la fin de la dédicace : « Faites descendre, Seigneur Votre Saint Esprit afin qu'il purifie nos dons et ceux de votre peuple ainsi que les cœurs de ceux qui y participent. »

Voilà en quelques termes la grande vision de la foi. Que Dieu nous donne un cœur purifié et une intelligence éclairée pour la percevoir !

Voilà aussi la raison profonde pour laquelle nous aimons notre Cathédrale, l'église-mère de toutes nos églises.

Mais nous l'aimons non moins parce qu'elle est la maison de notre Mère céleste, le siège séculaire de Notre-Dame de Luxembourg. Consolatrice des Affligés, Patronne de la Cité et de la Patrie. C'est à Elle que nous la dédions de nouveau. C'est pour Elle que nous avons œuvré sur les chantiers de sa royale demeure. C'est vers Elle que nous élevons nos regards et nos cœurs au terme de ce Millénaire qui, par le renouvellement du Votum Solemne, a contribué à sa gloire et à sa vénération.

Remercions enfin tous ceux qui ont bien voulu participer au jour de notre plus grande solennité : Notre Souveraine et Son Auguste Maison, représentée par Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc Héritier et Madame la Grande-Duchesse Héritière, les membres du Corps diplomatique et de la Haute Autorité, les Autorités civiles et militaires, les évêques consécuteurs qui, avec les jeunes lévites de notre Séminaire, nous ont prêté leur concours, les évêques voisins représentés par l'évêque de Trèves et les prélats de Liège et de Namur, les Révérendissimes Pères Abbés de Clervaux et de Tholey, enfin les évêques missionnaires témoins de l'Eglise universelle, en ce moment rassemblée en Concile Oecuménique.

Et en prononçant ce nom, nos yeux se tournent d'emblée vers Rome, vers le Successeur de Pierre notre Saint-Père Paul VI qui gracieusement par son Nonce Apostolique a voulu être présent, mais qui en surplus a daigné nous envoyer le télégramme suivant :

De la Cité du Vatican,
le 6 décembre 1963

A l'occasion de la Consécration de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg, clôturant les festivités

du Millénaire de la Ville, Sa Sainteté envoie de grand cœur à Votre Excellence, à Leurs Altesses Royales, aux Autorités religieuses et civiles, à tous les participants à la Cérémonie et au cher peuple luxembourgeois en témoignage de Sa paternelle Bienveillance et en gage des Faveurs célestes Sa particulière Bénédiction Apostolique.

Cardinal Cicognaui

Pour marquer la relation intime et historique qui existe entre l'église paroissiale de Notre-Dame et la Cathédrale de Luxembourg, Son Excellence Mon-

seigneur Léon Lommel avait prié Sa Sainteté le Pape Paul VI de nommer le curé actuel de la Cathédrale Frédéric Rasqué Cameriere Secreto de Sa Sainteté. S. S. le Pape accéda à ce vœu et conféra à cette occasion la haute distinction ecclésiastique au curé de Notre-Dame Frédéric Rasqué.

Notons enfin qu'après la cérémonie à l'église eut lieu une réception au Palais Episcopal à laquelle assistèrent les personnalités civiles et religieuses du pays. Le soir un dîner réunit les dignitaires ecclésiastiques à la Cure de Notre-Dame.

La Production de l'Industrie Minière et de l'Industrie Sidérurgique luxembourgeoise en 1963

A. L'Industrie sidérurgique en 1963

	Fonte	Acier	Nombre de hauts Fourneaux	Effectif ouvriers
Janvier	305.443	341.661	28	21.841
Février	274.200	314.507	28	21.818
Mars	294.321	328.472	27	21.778
Avril	287.154	330.321	26	21.709
Mai	307.854	342.609	26	21.647
Juin	293.988	325.029	27	21.618
Juillet	313.079	360.854	26	21.631
Août	294.361	331.865	26	21.569
Septembre	303.157	337.695	26	21.765
Octobre	307.459	348.028	26	21.752
Novembre	302.914	337.269	26	21.725
Décembre	302.877	333.349	26	21.720
Total : t.	3.586.807	4.031.659		

B. L'Industrie minière en 1963

	Production	Exportation		Effectif ouvriers
		Belgique	France	
Janvier	516.398	54.061	15.960	1.905
Février	479.789	50.809	14.357	1.901
Mars	696.027	64.019	28.183	1.907
Avril	561.632	59.255	18.439	1.887
Mai	558.121	55.383	14.989	1.885
Juin	498.063	52.173	17.142	1.865
Juillet	694.663	64.258	18.690	1.853
Août	662.237	65.142	1.595	1.841
Septembre	593.802	64.296	14.014	1.833
Octobre	620.378	71.970	14.378	1.833
Novembre	565.076	69.970	11.166	1.825
Décembre	544.129	66.789	12.119	1.817
Total : t.	6.990.315	738.125	181.032	

Nouvelles de la Cour

Le 9 décembre 1963, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Leurs Excellences Monseigneur Silvio Oddi, Nonce Apostolique, Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, Monseigneur Félix Røder, ancien Evêque de Beauvais, Monseigneur Jean-Pierre Léonard, Archevêque de Madhurai, Monseigneur Jacques Mangers, Evêque d'Oslo ainsi que Dom Henri Marcotte de Sainte-Marie, Père Abbé de Clervaux.

*

Le 11 décembre 1963, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur Bensalem Guessous, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Maroc.

*

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse a reçu en audience Son Excellence Monsieur Afranio de Mello-Franco, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de Son Altesse Royale

Madame la Grande-Duchesse à titre d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire des Etats-Unis du Brésil.

*

Le 12 décembre 1963, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Ernst Lemberger, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire d'Autriche.

*

Le 16 décembre 1963, Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence le Baron K. G. Lagerfelt, Ambassadeur, Chef de la délégation de Suède auprès des Communautés Européennes.

*

Le 31 décembre 1963, un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour annonce qu'à l'occasion du Nouvel An, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de décembre

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises durant le mois de décembre 1963 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de la réunion du 6 décembre, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur le projet de règlement grand-ducal portant modification du Statut du personnel des Chemins de Fer luxembourgeois. Il a en outre discuté de certains prix agricoles.

Lors de sa réunion des 12 et 13 décembre 1963, le Conseil de Gouvernement a approuvé les textes complets du projet de loi unique d'amélioration et

d'harmonisation des régimes de pension contributifs. Il a, de plus, délibéré sur la position à prendre par la délégation luxembourgeoise dans les négociations agricoles en cours à Bruxelles.

Le 20 décembre 1963, le Conseil de Gouvernement a eu un échange de vues sur la situation budgétaire des C.F.L. ainsi que sur des problèmes en rapport avec le projet de loi unique d'amélioration et d'harmonisation des régimes de pension contributifs. Il a également délibéré sur un projet de règlement concernant les conditions d'allocation de la prime d'astreinte aux fonctionnaires de l'Etat.

Nouvelles diverses

Télégramme de condoléances

A l'occasion du décès du Professeur Théodore Heuss, ancien Président de la République Fédérale d'Allemagne, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a adressé un télégramme de condoléances à M. le Dr Ludwig Erhard, Chancelier fédéral.

*

La Journée des Nations Unies

A l'occasion de la Journée des Nations Unies et du quinzième anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme, l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies avait organisé plusieurs manifestations à Luxembourg.

La veille de cette journée M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et de la Justice,

prononça une allocution en langue luxembourgeoise sur les antennes de Radio-Luxembourg.

Le 3 décembre l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies a commémoré la Journée des Nations Unies au cours d'une soirée organisée à l'auditorium de Radio-Luxembourg. L'orchestre de Radio-Luxembourg placé sous la direction du maître Louis de Froment donna à cette occasion un concert comprenant l'ouverture « La Force du Destin » de Verdi, la Première Symphonie de Beethoven et la « Suite Provençale » de Darius Milhaud. M. Raymond Rollinger, Président de l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies, prononça également à cette occasion une allocution devant une nombreuse assistance.

Du 7 au 15 décembre l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies, la « Fraternité Mondiale », section luxembourgeoise, et la Commission Nationale pour la Coopération avec l'Unesco, avaient organisé au peristyle de l'Hôtel de Ville une importante exposition pour commémorer le quinzième anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 10 décembre 1948.

De nombreuses personnalités assistèrent à l'inauguration de l'exposition qui fut déclarée ouverte par M. le Président Raymond Rollinger. M. Paul Elvinger, Ministre de la Justice et des Affaires Economiques, prononça également une allocution à cette occasion.

*

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Le 10 décembre 1963 le monde a commémoré le 15^e anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. A cette date mémorable, la FAO, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture dont le Directeur général, M. Sen, a lancé, il y a 3 ans, l'idée de la Campagne Mondiale contre la faim, a voulu souligner devant les populations du monde entier, que le premier droit de tout homme, son droit primordial, est de manger à sa faim.

A cet effet, et pour attirer plus spécialement l'attention sur la Campagne Mondiale contre la Faim, le Directeur général de la FAO a eu l'idée d'offrir à tous les Chefs d'Etat des pays membres, un album artistique avec les timbres-poste émis en 1963, à l'occasion des « Semaines nationales » organisées dans l'intérêt de ladite campagne par 150 pays de toutes les régions du monde. Près de cent Chefs d'Etat de tous les continents s'étaient déclarés d'accord pour accepter cet album.

M. le Directeur général de la FAO, lors de la XII^e Conférence de l'Organisation qui avait eu lieu à Rome au début de décembre, avait chargé M. Mathias Gillen, en sa double qualité de délégué du Gouvernement luxembourgeois à la FAO et de Président du Comité national luxembourgeois pour la CMCF, d'offrir un album à S.A.R. Madame la Grande-Duchesse. M. Sen a voulu reconnaître par là les grands efforts et l'heureux résultat financier de la « Semaine Nationale Luxembourgeoise contre la

faim » en janvier dernier, dont S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier avait bien voulu accepter le Haut Patronage. Les dons volontaires de la population luxembourgeoise pendant la « Semaine » se sont chiffrés à 14 francs par tête d'habitant, y compris un don de 1000 tonnes de Scories Thomas de la part de l'industrie sidérurgique luxembourgeoise. Dans un rapport officiel de la FAO, le Luxembourg est cité comme modèle, à côté du Danemark, pour l'organisation et le résultat de la Campagne.

Cet album fut remis à S.A.R. Madame la Grande-Duchesse le 10 décembre par M. Mathias Gillen en présence de M. le D^r Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, et d'une délégation du Comité National luxembourgeois pour la Campagne Mondiale contre la Faim.

*

Accord avec la Pologne

Le Ministère des Affaires Etrangères communique qu'un accord portant indemnisation des biens luxembourgeois et belge nationalisés en Pologne vient d'être signé à Varsovie le 14 novembre 1963. Avant d'entrer en vigueur cet accord devra être ratifié. Le moment venu une commission spéciale belgo-luxembourgeoise sera créée en vue de la répartition parmi les ayant-droits belges et luxembourgeois de l'indemnité globale à payer par le gouvernement polonais. La constitution de cette commission fera l'objet de publication au Mémorial et dans la presse locale.

*

« International White House Library »

Au cours d'une cérémonie qui eut lieu le 21 décembre 1963 au Ministère d'Etat, S. Exc. M. William R. Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, a remis à S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, un lot d'une centaine de livres américains destinés à être mis à la disposition des Luxembourgeois qui voudront se documenter sur les divers aspects de la vie intellectuelle et culturelle aux Etats-Unis d'Amérique.

L'ensemble de ces livres est un don de la Fédération des Libraires américains aux différents Chefs d'Etat des pays amis des Etats-Unis d'Amérique. Depuis de nombreuses années le Président des Etats-Unis reçoit un lot des livres les plus représentatifs publiés au cours de l'année écoulée. Ce lot est destiné à la bibliothèque de la Maison Blanche, sous la dénomination « International White House Library ».

Au cours de la cérémonie de la remise des livres M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, remercia M. l'Ambassadeur Rivkin en son nom personnel et au nom de tous les Luxembourgeois qui profiteront de ce don américain.

A cette cérémonie assistaient également M. Joseph Petit, Conseiller de Gouvernement et M. Joseph Gædert, Directeur de la Bibliothèque Nationale.

*

*Le Dixième Anniversaire de la nomination
de M. Pierre Werner
aux fonctions de Ministre des Finances*

Le 30 décembre en fin d'après-midi a eu lieu, dans les salons de l'Hôtel du Ministère des Finances, une cérémonie marquant le dixième anniversaire de la nomination de M. Pierre Werner aux fonctions de Ministre des Finances.

A cette cérémonie intime prirent part les Chefs et tous les fonctionnaires des Départements et des Administration publiques placés sous l'autorité de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Finances.

*

Cour de Justice des Communautés Européenne

Le Gouvernement luxembourgeois a ouvert un concours d'idées entre les architectes de nationalité luxembourgeoise, en vue d'obtenir des avant-projets pour la construction, au plateau de Kirchberg à Luxembourg, d'un Palais réservé à la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Le programme de construction prévoit trois salles d'audiences avec les annexes nécessaires telles que les Chambres de Conseil, les bureaux pour les avocats, les cabines d'interprètes et les opérateurs d'enregistrement, etc., une salle de conférence, environ 150 bureaux pour la présidence, les juges et avocats généraux, les rapporteurs, l'administration, la bibliothèque et le service linguistique. Il est prévu en outre un club-cantine pour le personnel et un parking pour quelque 150 voitures.

*

Benelux

Le Groupe de travail ministériel Benelux pour les Classes Moyennes s'est réuni le 16 décembre 1963, à Luxembourg, sous la présidence de M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes du Grand-Duché de Luxembourg; étaient présents, pour la Belgique : M. Albert De Clerck, Ministre des Classes Moyennes et pour les Pays-Bas : M. Jean Bakker, Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques.

Au cours de cette réunion, les Ministres ont examiné en premier lieu différentes questions qui font l'objet de rapports écrits de la Commission spéciale pour les Classes Moyennes. L'étude en matière d'harmonisation des diplômes appelée à faciliter la libre circulation des indépendants qui exercent des professions réglementées dans les trois pays de Benelux, sera continuée par la Commission spéciale pour les Classes Moyennes, selon les instructions nouvelles du Groupe de travail ministériel.

Les Ministres ont procédé à un échange de vues sur le problème de l'entreprise individuelle et des statuts y afférents.

Les Ministres ont en outre délibéré sur la question de l'harmonisation dans les trois pays des législations concernant la concurrence.

La Commission spéciale pour les Classes Moyennes a été chargée d'étudier en collaboration avec la Commission de l'Industrie et du Commerce, les législations des trois pays en matière de prix dans le cadre de leurs incidences sur les Classes Moyennes.

Le Groupe de travail ministériel a arrêté les positions à adopter au sein de la C.E.E. par les trois pays de Benelux dans le secteur de la libération de l'établissement et des services.

*

Grande-Bretagne - Benelux

Le « Board of Trade Journal » vient de publier un supplément consacré au commerce avec le Benelux.

Parmi les nombreux messages que contient ce supplément spécial, il y a tout d'abord celui de M. Edward Heath, ministre britannique de l'Industrie, du Commerce et du Développement régional qui déclare notamment : « Tout au long de l'histoire, il y a eu des liens intimes tant économiques qu'industriels entre la Grande-Bretagne et le Benelux. Notre association commerciale de longue date est due en grande partie au fait que nous sommes des pays industriels dotés d'une technologie très développée et que nous jouissons de niveaux de vie comparables. Aujourd'hui, les échanges commerciaux s'intensifient dans les deux sens. En 1962 les exportations de la Grande-Bretagne à destination du Benelux ont atteint le chiffre record de 244 millions de livres sterling, et ce chiffre monte encore. »

M. Heath ajoute encore : « Je souhaite bon succès à tous ceux qui font le commerce ou espèrent en faire avec le Benelux. Les services du Board of Trade et les départements commerciaux des ambassadeurs de Grande-Bretagne en Belgique, aux Pays-Bas et au Grand-Duché de Luxembourg sont à l'entière disposition des firmes britanniques pour les aider. »

Nous reproduisons ci-après le texte d'un message de M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre des Affaires Etrangères, publié dans le supplément du « Board of Trade Journal » consacré au commerce avec le Benelux :

Les relations entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Grande-Bretagne sont marquées depuis de très nombreuses années par une grande cordialité sur le plan politique et par des échanges relativement importants en matière économique. En matière commerciale, les affinités entre les deux Etats sont d'ailleurs évidentes, si l'on tient compte de la proportion entre leur commerce extérieur et le produit national. Dans ces conditions, la libéralisation des échanges n'est pas, pour le Luxembourg, un slogan, elle est une nécessité qui inspire depuis de nombreuses années sa politique étrangère. Bien entendu, les échanges du Luxembourg sont particulièrement importants avec les pays européens dans son voisinage immédiat; ceci l'a conduit à resserrer les liens avec ceux-ci en participant activement à la création

d'unions douanières ou économiques comme l'Union économique belgo-luxembourgeoise (fondée en 1922), le Benelux (fondé en 1944) et les trois Communautés européennes.

Tout en se félicitant des réalisations sur le plan de l'intégration européenne, le Gouvernement luxembourgeois estime néanmoins qu'il serait souhaitable d'élargir le cercle de ceux des pays européens qui peuvent y participer. La Grande-Bretagne est un de ces pays; j'ai le ferme espoir que les obstacles à son accession aux Communautés européennes ne soient pas insurmontables, et qu'un commun effort de volonté et d'imagination pourra les écarter.

En poursuivant ainsi dans une perspective commune, nos efforts sur le plan européen, nos pays pourront en même temps s'efforcer d'accroître leurs échanges réciproques en volume aussi bien qu'en valeur. Je suis convaincu que la présente publication du Board of Trade Journal y contribuera en attirant

l'attention des cercles intéressés sur les multiples possibilités qu'il reste à exploiter de part et d'autre.

*

Croissance démographique dans le Benelux

Au début d'octobre 1963, la population des Pays-Bas a atteint 12 millions d'habitants. Ainsi que révèlent les chiffres ci-après, la population des Pays-Bas s'est accrue, surtout au cours de la dernière décennie, à un rythme notablement plus rapide que celui de la Belgique et du Luxembourg.

La cause principale de l'accroissement de la population néerlandaise réside dans l'excédent des naissances sur les décès. Cet excédent de naissances est considérablement plus élevé aux Pays-Bas que dans les autres pays d'Europe occidentale.

En 1961, l'excédent de naissances par mille habitants se présente comme suit pour les pays du Benelux :

	Nombre d'habitants au 31 décembre				
	milliers				
	1900	1920	1930	1947	1961
BELGIQUE	6.694	7.406	8.092	8.512	9.190
PAYS-BAS	5.179	6.865	7.936	9.716	11.721
LUXEMBOURG	236	261	300	291	320
BENELUX	12.109	14.532	16.328	18.519	21.231

	Nombre d'enfants nés vivants	Nombre de décès	Excédent de naissances
BELGIQUE	17,0	11,8	5,2
PAYS-BAS	21,2	7,6	13,6
LUXEMBOURG	16,1	11,4	4,7
BENELUX	19,4	9,3	10,1

Coûts horaires moyens dans la sidérurgie des Six

L'office statistique des Communautés européennes vient de publier les résultats préliminaires de son enquête sur les coûts horaires moyens dans les industries de la C.E.C.A. au cours de l'année 1962.

On sait que ces coûts représentent la moyenne des salaires bruts ainsi que les charges patronales indirectes.

En ce qui concerne les coûts horaires moyens, exprimés en francs belges, l'office statistique des Communautés en arrive à la classification suivante pour la sidérurgie :

1. Allemagne	75,11
2. Luxembourg	74,71
3. Pays-Bas	73,36
4. Belgique	66,57
5. Italie	60,58
6. France	59,95

On voit que, pour la première fois depuis 1954, l'Allemagne devance le Luxembourg.

A cet égard l'évolution des coûts horaires moyens (toujours exprimés en francs belges) se présente depuis 1954 comme suit :

	Allem.	Luxemb.	Pays-Bas	Belgique	France
1954	37,67	47,25	31,72	41,45	37,40
1956	45,25	57,41	41,04	49,14	47,57
1958	52,88	65,88	47,31	54,61	49,75
1960	60,65	70,31	54,49	60,83	49,78
1961	68,13	73,72	69,76	62,93	55,49
1962	75,11	74,71	73,86	66,57	59,95

Quant au pourcentage de la charge indirecte par rapport à la charge totale l'office statistique des Communautés l'établit de la manière ci-après, dans la sidérurgie de la C.E.C.A., pour les années 1954 et 1961 :

	1954	1961
Italie	28	30
France	27	29
Pays-Bas	23	25
Allemagne	19	18
Belgique	15	18
Luxembourg	17	17

*

Nouvelles locomotives Diesel des C.F.L.

La presse luxembourgeoise et étrangère s'était réunie le 18 décembre pour assister au parcours d'essai entre Troisvierges et Luxembourg, de la nouvelle locomotive Diesel, d'une puissance de 2.000 chevaux. Cette locomotive est la première d'une série de vingt, dont les Chemins de Fer Luxembourgeois ont passé commande aux usines « La Brugeoise et Nivelles » en Belgique. Elles sont destinées à supprimer complètement la traction à vapeur et sont capables d'assurer un service mixte de trains de marchandises et de trains de voyageurs.

Ce voyage inaugural a eu lieu en présence de MM. Logelin, président du conseil d'administration des CFL; Wehenkel, directeur général; J. Leurs, secrétaire d'administration et de plusieurs ingénieurs.

Cette locomotive de 2.000 CV a été assemblée par les usines « La Brugeoise et Nivelles », à Nivelles. Elle est équipée d'un moteur Diesel provenant de la General Motors. Elle est munie d'un freinage rhéostatique, où les moteurs de traction fonctionnent comme générateurs d'énergie électrique. Trois essieux sont entraînés par six moteurs de traction, dont le courant nécessaire est fourni par une génératrice à courant continu.

La stabilisation de la vitesse des trains dans les fortes pentes de la ligne très accidentée du Nord est possible grâce à ce freinage rhéostatique.

*

Concours international de dissertation de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants

A l'occasion du 15^e anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la Fédération Mondiale des Anciens Combattants (F.M.A.C.) avait organisé un concours de dissertation. Le sujet en était : « Comment une meilleure compréhension de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme par l'opinion publique pourrait-elle contribuer à créer un monde pacifique ? »

Ce concours était ouvert aux jeunes gens et jeunes filles âgés de 17 à 20 ans résidant dans l'un des 51 pays où la Fédération Mondiale des Anciens Com-

battants compte des associations membres. Sur les 200 envois reçus de 25 pays différents, nombre d'entre eux avaient été présentés par les lauréats de compétitions nationales organisées par les associations d'anciens combattants affiliées à la F.M.A.C.. Rappelons qu'un tel concours a été également organisé à Luxembourg par l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-45 et des Forces des Nations Unies.

Le jury international chargé par la F.M.A.C. de désigner les lauréats était composé des personnalités suivantes : M. le professeur René Cassin, vice-président de la Cour européenne des Droits de l'Homme; M. Philipp J. Noel-Baker, membre du Parlement britannique, Prix Nobel de la paix en 1959; M. Gabriel d'Arboussier, Ambassadeur du Sénégal en France et délégué permanent de l'Unesco; M^{me} Anil de Silva, anciennement déléguée du Gouvernement de Ceylan auprès de l'Unesco.

Le premier prix de 5000 francs français a été remporté par une jeune Finlandaise. Le deuxième et le troisième prix de 2500 et 1000 francs français ont été respectivement décernés à deux étudiants l'un de Nouvelle Zélande, l'autre du Ghana. Neuf « mentions honorables » de 250 fr. fr. chacune ont été attribuées à des jeunes, parmi lesquels l'étudiant luxembourgeois M. Etienne Reuter.

Lors d'une cérémonie qui eut lieu à Luxembourg, M. Albert Stoltz, Président de l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-45 et des Forces des Nations Unies, membre du Conseil général de la F.M.A.C., tenait à remercier les participants luxembourgeois à ce concours international de dissertation au lauréat, M. Etienne Reuter de Luxembourg. L'orateur déclara qu'un autre Luxembourgeois, M. Robert Schmit de Diekirch, a été parmi les finalistes mais qu'il n'a pas obtenu de mention. Etant donné la qualité de sa dissertation, il lui a été adressé un prix de consolation, le livre intitulé « La famille de l'homme ». D'autre part, il recevra gratuitement la publication « Monde Combattant » pendant un an.

Avant de remettre le prix au lauréat M. Albert Stoltz remercia la direction de la Caisse d'Epargne de l'Etat qui avait remis au jeune étudiant luxembourgeois la médaille commémorative en or émise à l'occasion du millénaire de la Ville de Luxembourg.

Le Mois en Luxembourg (mois de décembre)

1^{er} décembre : Au hall d'exposition de Luxembourg-Limpertsberg se déroule le bazar annuel de charité au profit des colonies de vacances.

La Galerie Paul Bruck expose des œuvres du peintre Francis Montanier, de l'Ecole de Paris.

A Pétange les artisans réunis des ateliers C.F.L. célèbrent leur fête patronale, la St-Eloi.

A Grevenmacher, grand concert vocal organisé par le Do-Quartett avec le concours du ténor luxembourgeois Venant Arendt.

2 décembre : Afin de perpétuer, dans la Ville de Luxembourg, la mémoire du président J. F. Kennedy, le Conseil Communal décide qu'une rue du Kirchberg portera le nom du chef d'Etat américain disparu.

Dans le cadre du Millénaire de la Ville et du Pays, l'Administration des P.T.T. met en vente une série de timbres reproduisant les enseignes des anciennes confréries de la Ville de Luxembourg.

3 décembre : A l'occasion du 15^e anniversaire de la déclaration des droits de l'homme, l'Association luxembourgeoise pour les Nations Unies invite à un concert symphonique donné par l'orchestre de Radio-Luxembourg au grand auditorium de la Station.

A l'Ecole Professionnelle d'Esch-sur-Alzette « Exploration du Monde » présente « Au pied de l'Himalaya », film en couleur sur le Cachemire.

4 décembre : A Esch-sur-Alzette les ouvriers-mineurs du Grand-Duché célèbrent leur fête patronale, la Ste-Barbe.

Au Lycée de Jeunes Filles le « Quintette Luxembourgeois » invite à un concert de musique de chambre. Au programme des œuvres de Mozart, Chopin, Damasse, Krumlovsky, Auric et Beethoven.

5 décembre : Au Foyer Européen à Luxembourg, récital de violon Boleslaw Zachowski organisé par le Cercle des Fonctionnaires de la CECA.

A l'Etablissement « Carrefour » à Esch-sur-Alzette M. A. Ghadini (Liège) fait une conférence ayant pour thème : « La raison de la science. »

6 décembre : Au hall de la Foire Internationale de Luxembourg-Limpertsberg est inaugurée une grande exposition d'aviculture organisée par le groupe régional du centre de l'Union des sociétés avicoles.

7 décembre : Au Musée de l'Etat, vernissage d'une exposition consacrée aux grands expressionnistes flamands de la collection Tony Herbert, de Courtrai.

A l'occasion du 15^e anniversaire de la déclaration des Droits de l'Homme une exposition ayant pour thème « Droits et Libertés en Luxembourg » est inaugurée à l'Hôtel de Ville de la Capitale.

8 décembre : Dans le cadre des festivités religieuses du Millénaire de la Ville de Luxembourg, Monseigneur Léon Lommel, évêque de Luxembourg, procède à la consécration de l'Eglise Cathédrale renouvée.

9 décembre : Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'ensemble Gino Menelao (Rome) présente « La Tosca » de Giacomo Puccini.

10 décembre : Au bâtiment du « Crédit Européen » à Esch-sur-Alzette exposition de peinture d'enfants organisée par la société « Art à l'Ecole » dans le cadre du Millénaire de la Ville et du Pays.

11 décembre : Au Musée de l'Etat à Luxembourg M. Paul Haessaerts, critique d'art, fait une con-

férence agrémentée de diapositives en couleur sur la peinture expressionniste dans le monde et en Flandre.

A la Chambre de Commerce M^e H. Kameran (Anvers) fait une conférence ayant pour thème : « l'homme moderne face à ses droits et à ses devoirs ».

12 décembre : Au Théâtre Municipal de Luxembourg l'Ecole de Ghisteltes invite à une soirée chorégraphique au profit des sinistrés de la vallée de Belluno.

13 décembre : A la Chambre des Métiers à Luxembourg le Conseil luxembourgeois du Mouvement Européen tient son assemblée générale ordinaire.

14 décembre : Dans la Capitale du Grand-Duché l'Association sportive de la Police organise sa traditionnelle Journée d'amitié policière franco-belgo-luxembourgeoise.

Dans la salle des fêtes de l'Ecole professionnelle d'Esch-sur-Alzette, le « Cercle Symphonique » placé sous la direction de M. Pierre Cao donne un concert consacré à des œuvres de M. A. Charpentier, G. Tartini, J. S. Bach, Mozart et Haydn.

A la salle Hein-Rodius le cercle athlétique et gymnastique « La Fraternelle » présente son traditionnel gala de ballets et de gymnastique.

15 décembre : A la Galerie d'Art Beffa à Luxembourg, l'artiste-peintre luxembourgeois Théo Kerg expose une sélection de ses œuvres.

16 décembre : A la Tribune de l'Université Populaire Catholique au « Carrefour » le docteur H. Piquignot, professeur à la Faculté de Médecine à Paris, fait une conférence ayant pour thème : « La médecine dans la vie de l'homme contemporain. »

17 décembre : A la Galerie Bradtké à Luxembourg l'artiste-peintre belge Pierre Heymans expose une série d'œuvres récentes.

18 décembre : A la salle des fêtes de la Chambre de Commerce M. François De Waegh, ingénieur à la S.A. Belgo Nucléaire, fait une conférence ayant pour thème : « le projet nucléaire Vulcain, ses objectifs, son état actuel, l'organisation de la collaboration anglo-belge ».

19 décembre : Au Théâtre Municipal à Luxembourg le grand orchestre de Radio-Télé-Luxembourg donne un concert symphonique avec le concours du violoniste Arthur Grumiaux et du chef d'orchestre Serge Baudo. C'est le quatrième concert du cycle de concerts présentés par le Ministère des Arts des Arts et des Sciences à l'occasion du Millénaire de la Ville et du Pays de Luxembourg.

20 décembre : Au Casino syndical de Bonnevoie, soirée de dias organisée par le Centre culturel d'Education populaire de la place.

A la salle des fêtes de l'Ecole Professionnelle d'Esch-sur-Alzette se déroule la traditionnelle fête de Noël pour les crédentiers organisée par la Municipalité.

21 décembre : Au Théâtre Municipal de Luxembourg les Galas Karsenty présentent : « L'Ecole des Femmes » de Molière et « L'Ecole des Autres » d'André Roussin.

Au Théâtre Municipal d'Esch-sur-Alzette l'ensemble de la Schaubühne München » présente, dans une version allemande, la pièce de John Steinbeck : « Mice and Men. »

22 décembre : Au Musée de la Résistance à Esch-sur-Alzette l'Association des anciens enrôlés de Force, prisonniers de guerre à Tambow (URSS), expose des documents sur ce camp installé en Union Soviétique au cours de la deuxième guerre mondiale.

23 décembre : Au siège de l'Association des Ingénieurs diplômés à Luxembourg, séance d'information de l'Association nationale des étudiants ingénieurs luxembourgeois et de l'Union nationale des étudiants luxembourgeois.

Au camp militaire de Diekirch la Philharmonie Municipale invite à un concert de musique populaire russe. Au programme des œuvres de Tchaïkovsky, Rimsky-Korsakov, Stajovsky, Prokofieff et Khachaturian.

24 décembre : A l'église Saint-Joseph à Luxembourg le chœur de Limpertsberg placé sous la direction du professeur J. Meyers chante la messe en si bémol majeur de Joseph Haydn. Cette messe de minuit est diffusée par Radio-Luxembourg.

A Grevenmacher la chorale municipale invite à son concert traditionnel de la veille des jours de Noël.

26 décembre : Dans les locaux de la Bourse à Luxembourg l'Union Nationale des Etudiants luxembourgeois tient son congrès national annuel.

28 décembre : A la Galerie Horn à Luxembourg le graveur allemand Johnny Friedlaender expose une sélection de ses œuvres.

29 décembre : Sous les auspices du Comité luxembourgeois pour la campagne mondiale contre la faim la maîtrise Sainte-Cécile de la Cathédrale Notre-Dame exécute un concert de musique spirituelle.

A la salle des fêtes de l'Institut d'enseignement technique, distribution solennelle de prix et de diplômes aux lauréats de la formation professionnelle.

30 décembre : La Galerie d'Art Marie-Thérèse à Luxembourg expose des lithographies pour la Bible de Marc Chagall.

